



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 367-18-03 ayant pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 367-02

Le règlement vise à :

- Permettre la construction d'un quai d'une longueur maximale de 15 mètres avec une superficie maximale de 20 mètres;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 avril 2018 à 10 h au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les modifications seront soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, tel que prévu à la Loi.

Le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Ce projet est disponible à l'hôtel de ville, situé au 349, chemin de Val-des-Lacs, Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h, sauf pour les congés fériés.

Donné à Val-des-Lacs, ce 15 février 2018.

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Stéphanie Russell, directrice générale de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie près de l'hôtel de ville au centre culturel et communautaire ainsi que sur le site de la municipalité, conformément à 109.3 de la Loi sur L'aménagement et l'urbanisme, pour fins de publication et de transmission d'un certificat de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 15 février 2018.

Stéphanie Russell
Directrice générale